



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

## Glossaire des sigles et acronymes

**AC** : Attributions de compensation  
**CAF** : Capacité d'autofinancement  
**CCGB** : Communauté de communes Le Gesnois Bilurien  
**CFE** : Cotisation foncière des entreprises  
**CIF** : Coefficient d'intégration fiscale  
**CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
**DDFIP** : Direction départementale des finances publiques  
**DRF** : Dépenses réelles de fonctionnement  
**DGF** : Dotation globale de fonctionnement  
**FPIC** : Fonds de péréquation sur les recettes intercommunales et communales  
**IFER** : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux  
**RRF** : Recettes réelles de fonctionnement  
**TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales  
**TAFNB** : Taxe additionnelle sur le foncier non bâti  
**TH** : Taxe d'habitation  
**TFB** : Taxe sur le foncier bâti  
**TFNB** : Taxe sur le foncier non bâti.

## Une obligation légale

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprenant les dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le conseil communautaire doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

En vertu de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet :

- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité : analyse rétrospective et prospective ;
- De discuter des principales orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront proposées dans le budget primitif 2025 ;
- De faire le point sur les opérations pluriannuelles d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

## **CONTEXTE GENERAL : Eléments de contexte géopolitique et macroéconomique ; faits saillants de l'exercice 2024 sur le territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

### **La nécessité de la résilience dans un contexte international toujours incertain**

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent. Le contexte géopolitique et économique est resté tendu en 2024 : absence de règlement politique dans le conflit opposant la Russie à l'Ukraine, situation de forte tension au Moyen-Orient... Ce contexte tendu reste d'actualité pour 2025. Pèsent également sur la zone euro d'éventuels risques de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douanes aux Etats-Unis, dont les effets restent difficiles à chiffrer.

La Banque de France établit ses projections économiques de 2025 en prévoyant une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026 et 2027. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1 %, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 (mais diminuerait un peu pour s'établir en prévision à 0,9%). Conjointement à la reprise attendue de la demande chez nos partenaires européens, elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation et du desserrement réalisé de la politique monétaire.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement pour s'établir à 2 % contre 4,9% en 2023. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 % (prévision à 1,6% pour 2025). Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés.

Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

La baisse des taux d'intérêts « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau.

Avec une croissance des dépenses de fonctionnement de 4,4% et une croissance des recettes de fonctionnement de 2,3%, l'épargne brute a baissé de 8,7% pour les collectivités locales en 2024. Pour les EPCI à fiscalité propre, la baisse de l'épargne brute s'établit à 3,5%, contre 31,8% pour les Départements, collectivités les plus impactées en 2024.

Le 28 janvier 2025, Le Sénat a adopté sa « petite loi » s'agissant du PLF 2025. Celle-ci intègre les éléments présentés en PLF 2025 devant la Représentation nationale, puis les modifications réalisées par le Sénat, l'Assemblée nationale ayant rejeté le texte en première lecture. Ce texte devrait ensuite être discuté en Commission Mixte Paritaire.

Le PLF du gouvernement prévoyait une économie de 5 milliards d'euros sur les collectivités locales (comme le PLF « BARNIER ») chiffre ramené à 2 milliards par le Sénat. Il conviendra d'attendre la fin de la discussion budgétaire pour connaître les impacts précis sur les comptes de collectivités et sur la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

Les grands équilibres du budget de la Communauté de Communes ont été en grande partie établis à partir des décisions du PLF du gouvernement Barnier, présenté et invalidé par l'assemblée nationale le 6 décembre 2024 :

- Le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales
- La réduction du Fonds de Compensation de la TVA
- La stabilisation en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La diminution des crédits alloués au fonds vert
- La diminution de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- La hausse de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL sur une période de 4 ans

Par ailleurs, la construction de nos budgets, au sein des communes de plus de 3 500 habitants et des EPCI, doit désormais comporter une analyse des « investissements verts » à réaliser au cours de l'exercice. Il s'agit de l'introduction de ce que d'aucuns dénomment « la budgétisation verte », introduite par la loi de finances pour 2024.

Au titre de 2024, notre Communauté de communes a poursuivi l'exercice de ses missions et compétences au service de la population. A ce titre, ont été réalisées :

- Les esquisses pour la construction de la micro-crèche du Breil
- Les travaux Sittellia (rénovation des vestiaires, audit énergétique, réfection de la toiture...)
- L'extension des ateliers et local d'archives
- L'élaboration du schéma directeur des modes actifs
- Les études sur l'élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale

Enfin, d'un point de vue financier, l'un des faits marquants de l'exercice est sans nul doute le remboursement du prêt souscrit pour la maison de santé de Thorigné-sur-Dué, rétrocédée à la commune suite à la décision de ne plus exercer cette compétence au sein de la Communauté de communes. Ainsi le stock de dettes baisse à 3 304K€ traduisant un bon taux d'endettement de l'EPCI.

L'année 2025 sera la dernière année « complète » du mandat, l'organisation des élections municipales et communautaires ayant été confirmées pour le mois de mars 2026.

**Dans ce contexte, l'exercice 2025 se devra d'être particulièrement sobre en termes de dépenses avec le souci de l'optimisation des services et des organisations avec la recherche constante d'économies partout où elles pourront être faites.**

## **I- EXECUTION DE L'EXERCICE 2024 ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS**

### **A- Budget général de la Communauté de Communes**

#### **1 .1 Taux de réalisation**

### TAUX DE REALISATION DU BUDGET GENERAL

	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	512 155 €	411 983 €	80.44%
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 221 963 €	4 148 763 €	98.27%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 465 902 €	2 456 571 €	99.62%
<i>Dont attributions de compensation aux communes</i>	2 421 396 €	2 421 396 €	
<i>dont reversement FNGIR</i>	16 261 €	16 261 €	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 569 242 €	3 372 439 €	94.49%
<i>Dont indemnités des Elus</i>	140 000 €	139 527 €	
<i>Dont subvention au budget annexe</i>	2 442 809 €	2 254 345 €	
<i>Dont Subvention affermage Sittellia</i>	456 901 €	458 245 €	
<i>Dont contributions (Perche Sarthois, SMGV, GEMAPI, SCOT, PCAET...)</i>	347 846 €	339 781 €	
Chapitre 66 - Charges financières	118 950 €	107 317 €	90.22%
<i>Dont intérêts de la dette</i>	93 000 €	92 447 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 500 €	7 831 €	92.13%
<i>Dont titres annulés</i>	8 500 €	7 831 €	
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 896 712 €</b>	<b>10 504 904 €</b>	<b>96.40%</b>
Opérations d'ordre	573 000 €	576 511 €	
virement a la section d'investissement	467 000 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 936 712 €</b>	<b>11 081 415 €</b>	<b>92.83%</b>
	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution
Chapitre 013 - Atténuation de charges	60 000 €	111 044 €	185.07%
Chapitre 70 - Produits des services	2 985 663 €	2 972 042 €	99.54%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 610 489 €	2 502 310 €	95.86%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 530 532 €	3 602 738 €	102.05%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 744 005 €	1 770 394 €	101.51%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	293 713 €	263 546 €	89.73%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		28 997 €	
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	12 000 €	4 950 €	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 236 402 €</b>	<b>11 256 021 €</b>	<b>100.17%</b>
Opérations d'ordre	67 151 €	52 151 €	
Excédent reporté	633 159 €	633 159 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 936 712 €</b>	<b>11 941 331 €</b>	<b>100.04%</b>

#### 1.2 Résultats de l'exercice 2024

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		633 158.80	633 158.80	478 560.42		-478 560.42	478 560.42	633 158.80	154 598.38
opérations de l'exercice	11 081 415.79	11 308 171.95	226 756.16	1 173 489.60	1 118 550.39	-54 939.21	12 254 905.39	12 426 722.34	171 816.95
total (1)	11 081 415.79	11 941 330.75	859 914.96	1 652 050.02	1 118 550.39	-533 499.63	12 733 465.81	13 059 881.14	326 415.33
résultat de clôture			859 914.96			-533 499.63			326 415.33
reste à réaliser (2)				207 989.99	527 461.34	319 471.35	207 989.99	527 461.34	319 471.35
total cumulé (1)+(2)	11 081 415.79	11 941 330.75	859 914.96	1 860 040.01	1 646 011.73	-214 028.28	12 941 455.80	13 587 342.48	645 886.68
résultats définitifs			859 914.96			-214 028.28			645 886.68

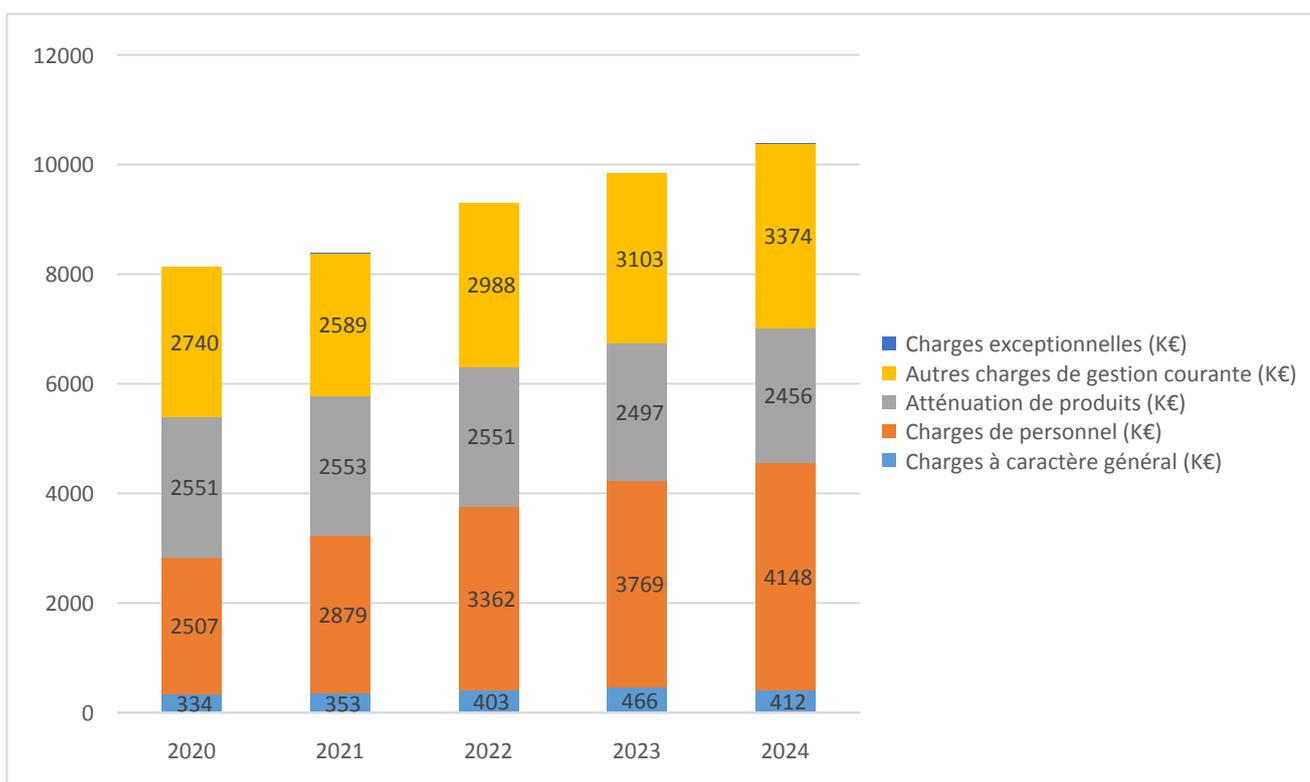
Besoins minimum d'affectation au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'Investissement)	214 028.28
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement)	859 914.96
Différence	645 886.68

Situation des RAR à la clôture de l'exercice :

- 208 K€ en dépenses, notamment Sittellia (Audit énergétique, toiture...) (90 K€), Atelier (réfection toiture 34K€), Mission d'études pour l'élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale (42K€) ;
- 528 K€ en recettes dont Fonds territorial investissement durable (157 K€), SITTELLIA fonds relance Région (162 K€), Mission d'études économiques (32 K€), Extension des ateliers (33 K€), Département sur études Sittellia (34K€), SDMA (13K€), Département sur études développement économique (32K€).

### Éléments d'analyse sur les résultats de l'exercice 2024

#### Dépenses réelles de gestion 2020 – 2024 / Principaux chapitres budgétaires (hors intérêts)



Au titre de l'exercice 2024, les charges de fonctionnement se ventilent de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général (011)** : Celles-ci sont relativement stables sur la période. Une diminution de 12% (- 54 K€) est constatée par rapport à l'exercice 2023, essentiellement due au montant des honoraires payés en 2023 lié aux études pour la création d'un espace coworking et l'assistance pour le renouvellement de la DSP de Sittellia.
- **Les charges de personnels (012)** progressent de 10% (379 K€) entre 2023 et 2024.

- Le montant des **atténuations de produits (014)** a diminué sensiblement (environ -41 K€) entre 2023 et 2024. Il comprend le reversement des attributions de compensation aux communes membres (en diminution, lié aux régularisations des charges transférées relatives aux compétences école de musique et GEMAPI).

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à 7 800€ en 2024 et correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

- **Les autres charges de gestion courante (65)** augmentent de 9% entre 2023 et 2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la subvention au budget annexe petite enfance/enfance jeunesse.

\*\*\*\*\*

### **ZOOM sur les charges de Personnel**

La communauté de communes emploie au **1<sup>er</sup> janvier 2024** pour les différentes filières (administrative, animation, socio-éducative, enseignement artistique et technique) **135 agents correspondants à 101.61 ETP (01/01/2023 : 96,09 ETP)**.

La collectivité compte **six agents** en disponibilité.

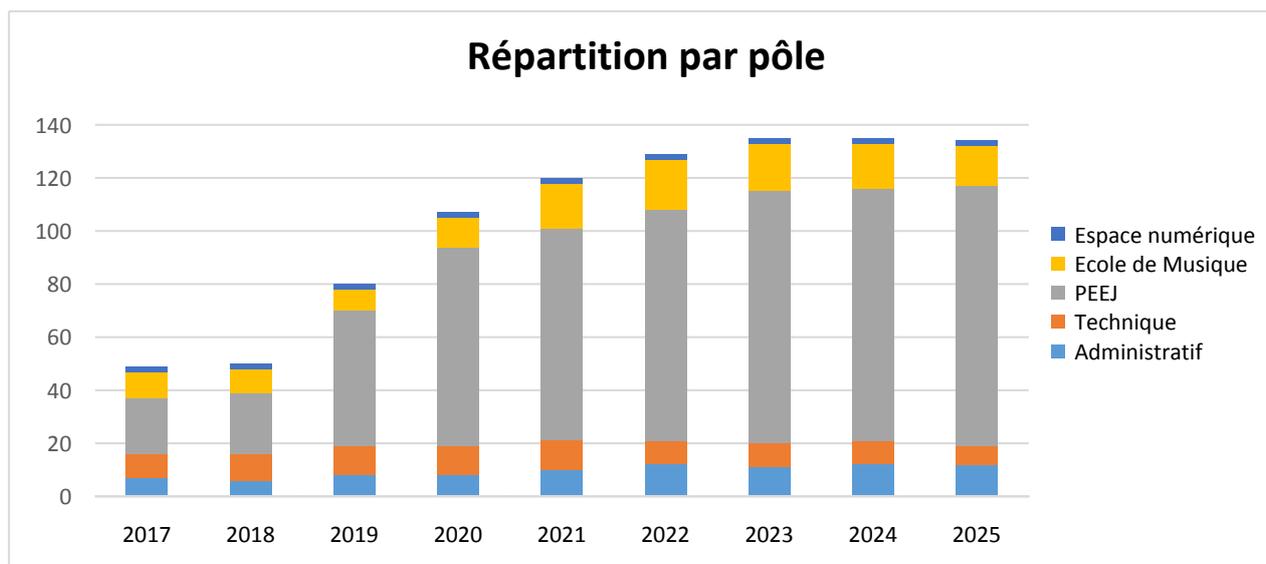
La répartition des 135 agents est la suivante :

- 116 postes permanents dont :

- 67 agents relevant du régime de retraite CNRACL (fonctionnaires titulaires ou stagiaires temps de travail  $\geq$  28h et Assistant d'Enseignement Artistique et culturel  $\geq$  15h)
- 1 agent relevant du régime de retraite Pension Civile et Militaire (fonctionnaire en détachement de la Fonction Publique d'État)
- 48 agents relevant du régime de retraite IRCANTEC (Fonctionnaires titulaires ou stagiaires temps de travail < 28h, Assistant d'Enseignement Artistique et culturel < 15h et contractuels)

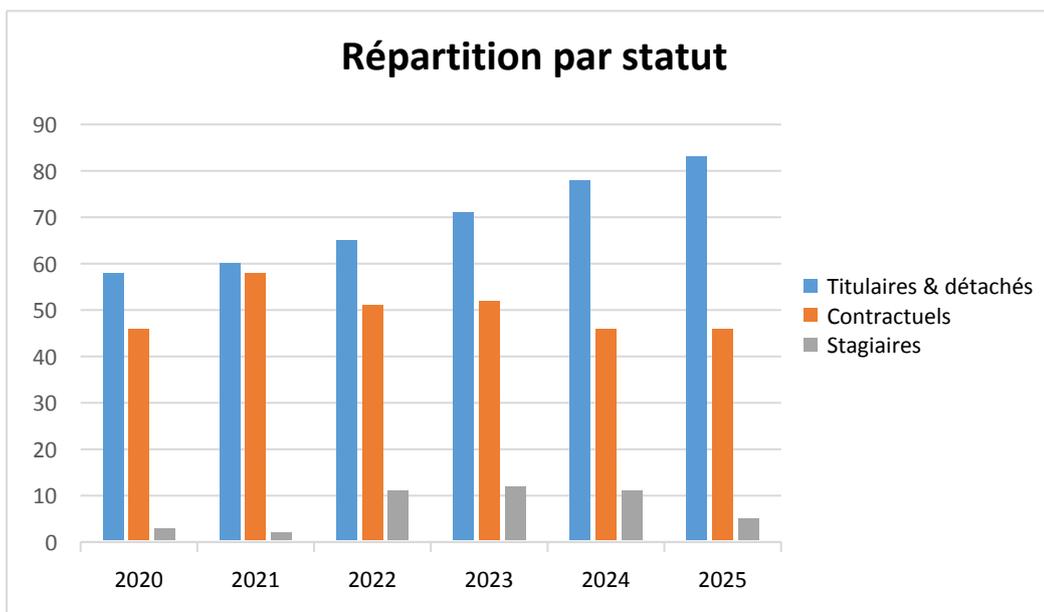
- 19 postes non permanents : 18 liés à un accroissement temporaire d'activités et 1 contrat de projet

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, la collectivité compte **134 postes budgétaires** pourvus correspondant à 101.64 ETP. Le nombre de postes indiqué pour l'analyse est celui arrêté au 1er janvier 2025.

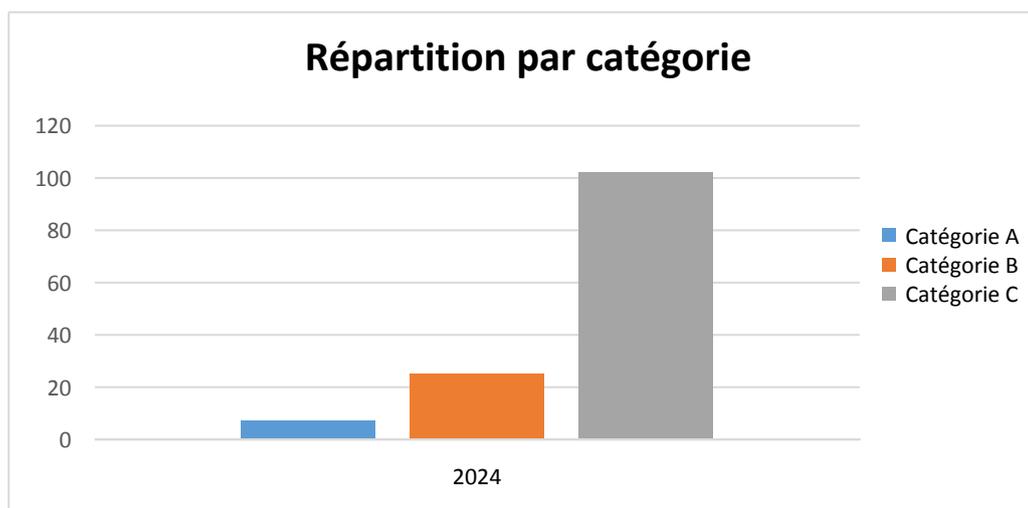


Les effectifs sont restés stables sur l'année 2024 et devraient se maintenir sur 2025.

Le service Enfance-Jeunesse représente 73 % des effectifs de la collectivité.

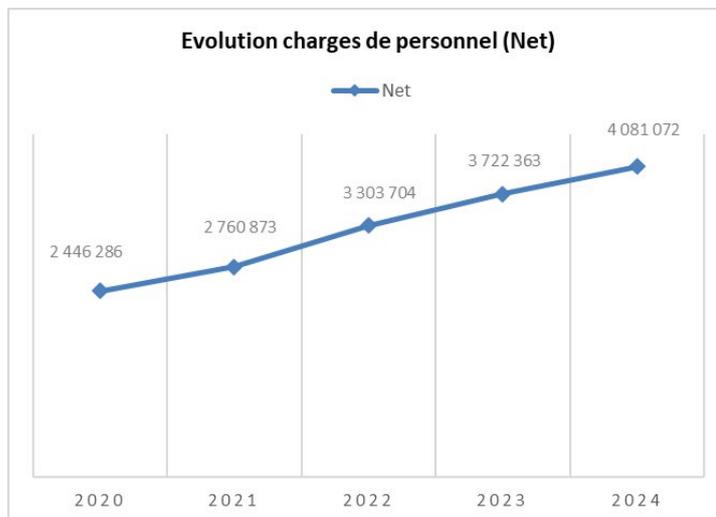


L'augmentation du nombre de titulaires constatée au 01/01/2025 se justifie par le nombre d'agents stagiaires en 2024.

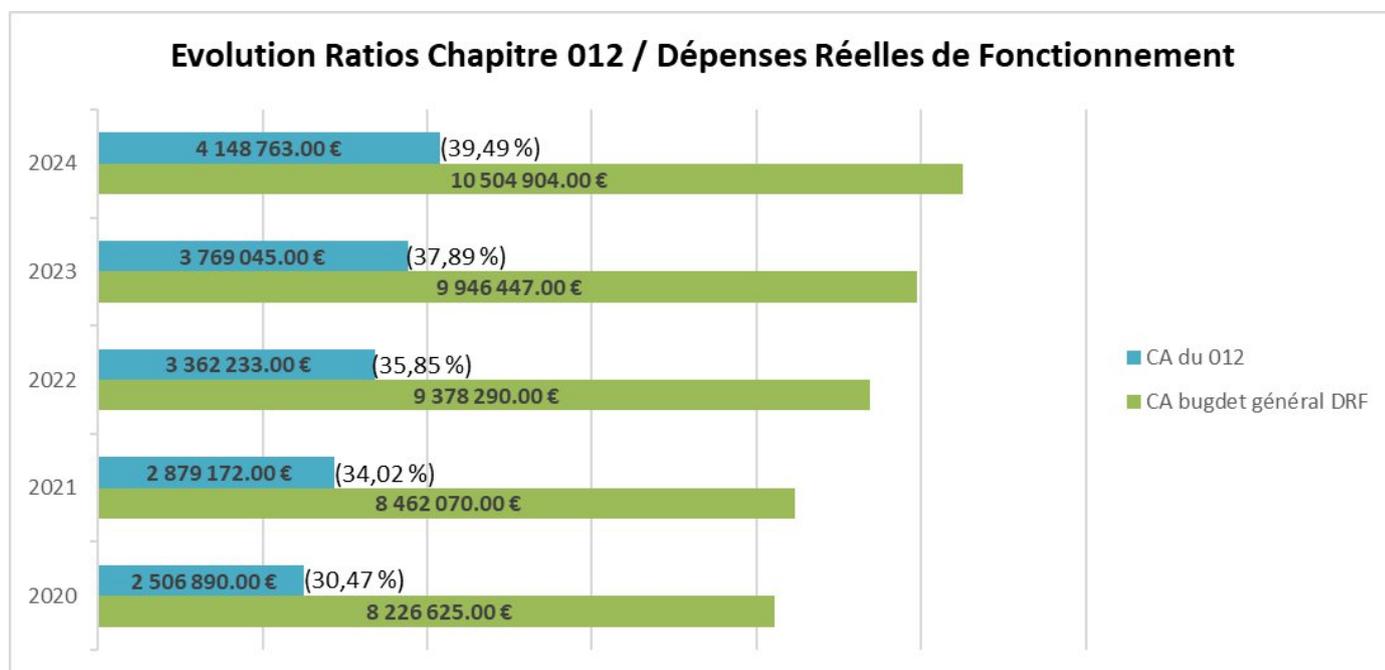


Constat :

Évolution des dépenses de personnel (Net) entre 2020 et 2024



**Évolution ratios chapitre 012/ Dépenses Réelles de Fonctionnement entre 2020 et 2024.**



- 2024 dépenses réalisées : **4 149 K€** (110.1 %)
- 2023 dépenses réalisées : **3 769 K€**

Les charges de personnel ont augmenté de **380 K€** soit un **taux de variation de 10.1 %** entre 2023 et 2024.

Rappel augmentation 2022/2023 : + 409 K€ (+12.2%) : - 2023 dépenses réalisées : 3 769 K€  
 - 2022 dépenses réalisées : 3 360 K€

L'évolution des charges de personnel entre 2023 et 2024 est inférieure à celle de l'année précédente.

Les dépenses 2024 se sont avérées, de nouveau, proches de l'estimation et sont restées dans l'enveloppe qui avait été ouverte au budget :

- BP 2024 crédits ouverts : **4 222 K€**
- 2024 dépenses réalisées : **4 149 K€** soit **98.27 %** des dépenses estimées

Rappel taux de réalisation 2023 : 99.4 %

Force est de constater que les dépenses en charges de personnel sont évaluées avec justesse chaque année et maîtrisées, et ce, malgré le contexte que nous connaissons.

Ces augmentations sont dues à, d'une part, des actions et décisions propres à la communauté de communes et d'autre part, des obligations réglementaires :

**Actions et décisions propres à la communauté de communes :**

- Revalorisation du régime indemnitaire (LDG 2020-2023) ;
- Volonté de lutter contre la précarité par la stagiairisation de 6 agents au cours de l'année 2024 (3 adjoints d'animation en septembre 2023 et 3 adjoints administratifs dans l'année).

Comme précisé dans les DOB précédents, ces intégrations entraînent un surcoût faible pour la collectivité car :

- Peu d'agents nécessitent l'affiliation au régime spécial car leur durée hebdomadaire de travail est inférieure à 28h ;
- Tous les autres agents restent affiliés à l'IRCANTEC, ce qui n'engendre aucun surcoût et permet même la réalisation d'un gain puisque la cotisation chômage (4,05 %) devient caduque.

- Création d'un poste de juriste et augmentation de certains volumes horaires nécessaires au bon fonctionnement des services notamment pour répondre aux obligations réglementaires d'encadrement et assurer le remplacement du personnel absent.

- Volonté des élus d'augmenter de 30 000 € l'enveloppe du CIA, en lien avec la Prime Pouvoir d'Achat 2023 (vote lors du CC du 14/12/23) : 32 684 € (CIA 2023 : 5 254 €) ;

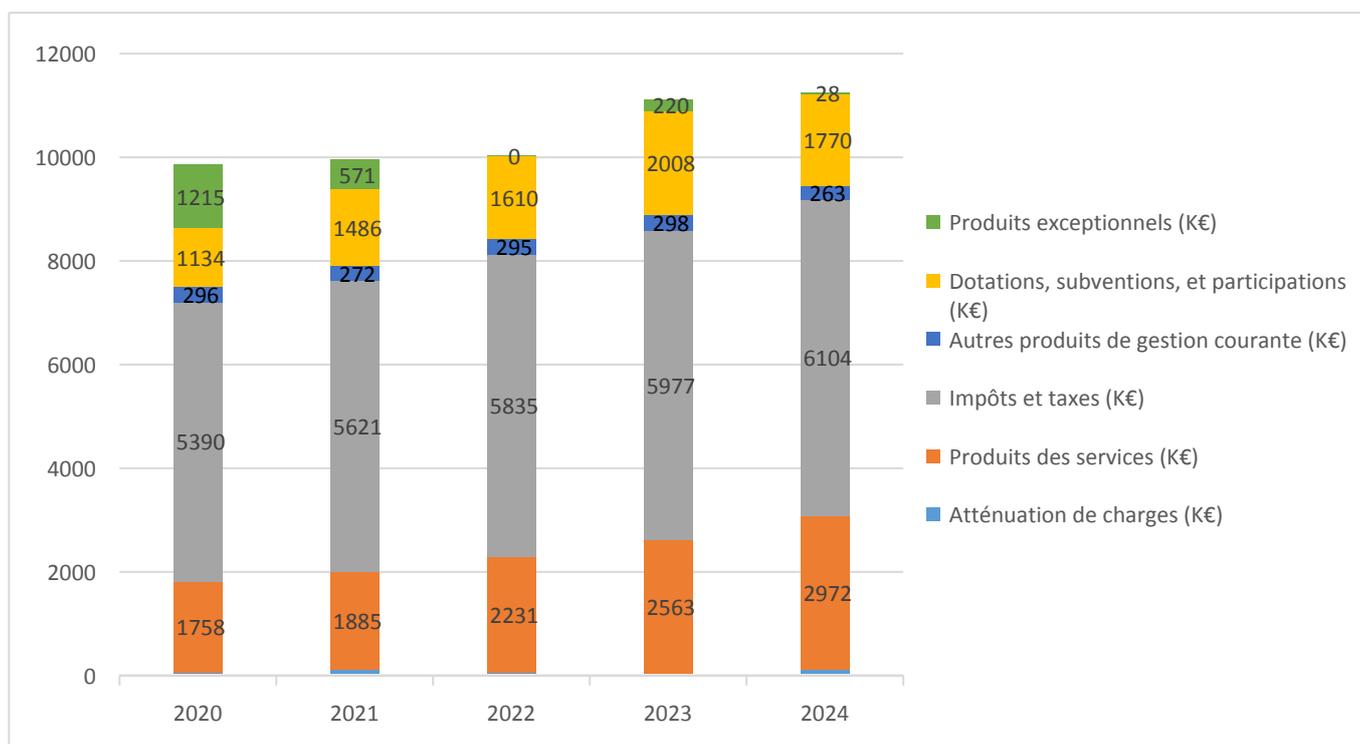
- Assurance statutaire en forte augmentation, liée non pas à une hausse des taux de cotisation mais à une erreur antérieure des bases déclarées.

**Réglementaires :**

- 01/01/24 : augmentation de 5 points de toutes les échelles indiciaires des agents de la Fonction Publique ;
- 2024 : effet année pleine lié à la revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 01/07/2023, mais aussi à la réévaluation des échelles indiciaires jusqu'à 9 points pour les bas salaires.
- 2024 : effet année pleine du Versement Mobilité 0,4% (instauré au 01/07/2023) ;
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT : revalorisation des carrières, avancement d'échelon et de grades).

\*\*\*\*\*

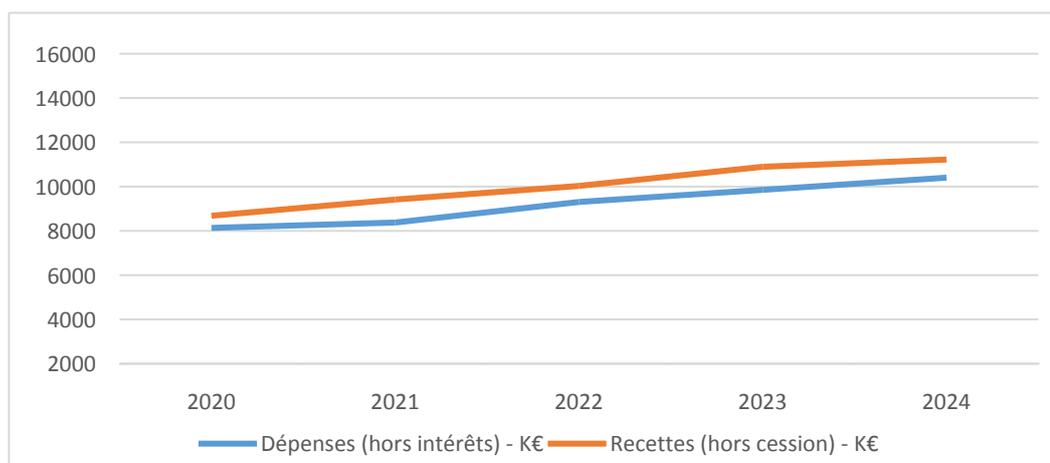
**Recettes réelles de gestion 2020 – 2024**



Au titre de l'exercice 2024, les chapitres budgétaires relatifs aux recettes de fonctionnement peuvent être analysés comme suit :

- **Au titre du chapitre 70**, nous constatons une augmentation de 16% (408 K€), liée à la refacturation du personnel au budget annexe E/F (Cf 012 en fonctionnement);
- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)** reste stable ;
- **Le chapitre 731 (fiscalité locale)** augmente de 4% (+126K€), lié à la hausse des taux de fiscalité (+3%), et à la hausse de la TASCOM et de l'IFER
- **Au titre du chapitre 74 (dotations et subventions)**, nous constatons une diminution de 12% (-238 K€) due en grande partie à la perception de la dotation inflation en 2023 (236K€) et de la DGD (91K€) non perçues en 2024 ;
- **Au titre du chapitre 77 produits exceptionnels**, nous constatons un produit de 29 K€ lié à la cession d'un terrain sur la ZA de Savigné l'Évêque.

### **Evolution épargne de gestion 2020 – 2024**



L'épargne de gestion met en lumière la différence entre les recettes réelles courantes, hors cessions, et les dépenses réelles courantes, hors intérêts. Il convient d'être résolument attentif quant à l'évolution de ce ratio qui peut mettre en exergue le risque d'« effet ciseau » à court et moyen terme. La dynamique d'évolution des courbes au profit des dépenses réelles courantes impose d'accroître les recettes (ou d'atténuer la dépense) pour maintenir une épargne brute positive, synonyme de capacité d'investissement.

**Aussi, concrètement, pour 2024, les dépenses de gestion courante ont augmenté de 5.3 % et les recettes ont évolué à hauteur de 2.91%.**

### **1.3 Les indicateurs et ratios comparatifs 2020 / 2024**

La situation financière de la collectivité sera appréciée au travers de trois éléments :

- ☛ L'épargne,
- ☛ La fiscalité,
- ☛ L'endettement.

#### **L'épargne**

Le niveau relatif d'autofinancement se mesure au travers de soldes financiers : l'épargne brute et l'épargne nette

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles courantes hors intérêts	8 135 283 €	8 376 832 €	9 305 984 €	9 853 359 €	10 404 626 €
Recettes réelles courantes hors cession	8 682 781 €	9 415 914 €	10 031 482 €	10 895 329 €	11 222 074 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>547 498 €</b>	<b>1 039 082 €</b>	<b>725 498 €</b>	<b>1 041 970 €</b>	<b>817 448 €</b>
Intérêts de la dette	88 209 €	77 491 €	75 160 €	93 000 €	92 447 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>459 289 €</b>	<b>961 591 €</b>	<b>650 338 €</b>	<b>948 970 €</b>	<b>725 001 €</b>
Remboursement de la dette	446 669 €	422 869 €	420 886 €	998 832 €	493 312 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>12 620 €</b>	<b>538 722 €</b>	<b>229 452 €</b>	<b>-49 862 €</b>	<b>231 689 €</b>
<b>RATIO ENDETTEMENT</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

L'épargne brute s'établit à 725 001 € en 2024. Logiquement inférieure à celle de 2023 qui incluait des recettes supplémentaires (dotation inflation et DGD), elle est toutefois supérieure à celle dégagée en 2022.

L'épargne nette de la collectivité s'établit à 231 K€. Il est à noter que le remboursement de la dette de cette année comprend le remboursement par anticipation du prêt relatif à la maison de santé (106 K€) en sus de l'annuité de dette.

**ATTENTION** : Le ratio de désendettement intègre logiquement l'intégralité de la dette, dont celle que nous pouvons qualifier de « récupérable » (dont les loyers compensent le remboursement du capital). Au 31/12/2024, le ratio de désendettement s'établit à **2.7 ans** (hors dette « neutralisée » par de la recette dédiée).

### La fiscalité

L'évolution de la fiscalité directe sur la période 2023 -2024 est résumée dans le tableau ci-dessous :

LE GESNOIS BILURIEN 2023				augmentation des bases	LE GESNOIS BILURIEN 2024			
Taxes	Bases réelles 2023	Taux 2023	Produit 2023		Taxes	Bases 2024	Taux 2024 (+3%)	Produit 2024
Taxe foncière (bâties)	23 963 808	4.55%	1 090 353	4.5234%	Taxe foncière (bâties)	25 047 795	4.69%	1 174 978
Taxe foncière (non bâties)	2 521 653	7.98%	201 228	4.0120%	Taxe foncière (non bâties)	2 622 822	8.22%	215 596
taxe habitation additionnelle	1 953 405	3.82%	74 620	-5.6466%	taxe habitation additionnelle	1 843 104	3.93%	72 434
CFE	5 619 180	25.91%	1 455 930	3.9488%	CFE	5 841 069	25.91%	1 513 421
		<b>Total</b>	<b>2 822 131</b>			<b>Total</b>		<b>2 976 429</b>
TAFNB			73 051		TAFNB			77 001
TOTAL CPTÉ 73111			<b>2 895 737</b>		TOTAL CPTÉ 73111			<b>3 053 430</b>

Produit supplémentaire « effet base » = 110 673€

Produit supplémentaire « effet taux » = 43 626€

Soit un produit supplémentaire global de 154 298€

Pour rappel, le conseil communautaire a fait le choix d'augmenter la pression fiscale de 3% en 2024.

### FISCALITE PROFESSIONNELLE

	2020	2021	2022	2023	2024
CVAE	826 874.00 €	868 916.00 €	887 883.00 €		
fraction TVA CVAE				883 534.00 €	886 322.00 €
TASCOM	156 552.00 €	202 437.00 €	198 677.00 €	187 668.00 €	237 872.00 €
IFER	128 415.00 €	149 284.00 €	193 698.00 €	215 986.00 €	235 596.00 €

\*Le produit de la TASCOM 2024 a été plus élevé du fait d'un rappel de la taxe sur une surface commerciale pour 2023 et 2022.

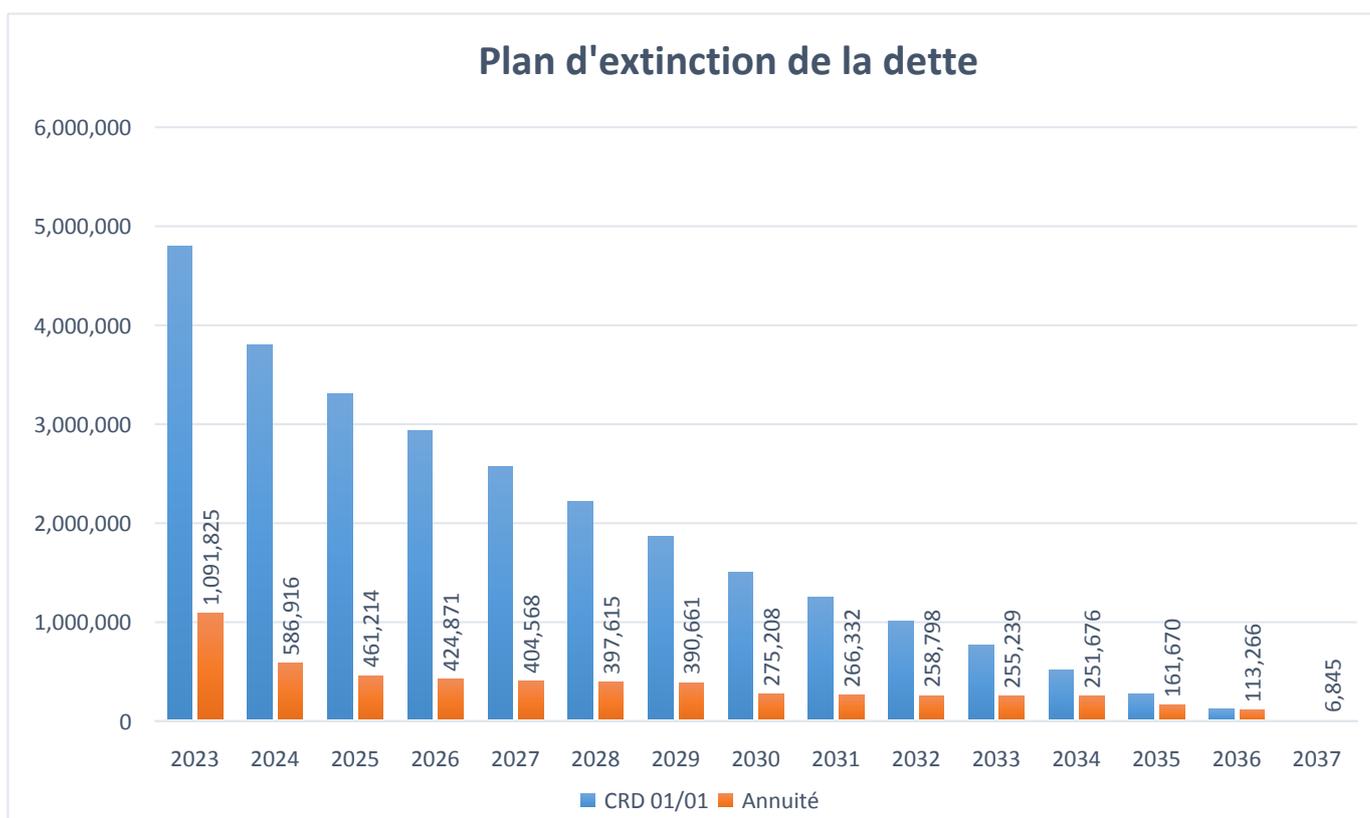
## L'endettement

L'encours de la dette à long terme au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 s'élève à 3 304 682 €, dont 1 292 500€ récupérable (emprunt gendarmerie (annuité 2025 : 133 549.63€) avec loyer de 174 446€/ an). Il convient de rappeler que la valeur nominale de l'ensemble des prêts contractés par la CCGB s'établit à 7 421 210 €.

L'annuité de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de :

Annuité 2025	Capital	Intérêts
461 215.04 €	373 344. 53 €	87 870.51 €

Evolution de l'endettement :



Liste de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

LISTE DES EMPRUNTS	Année d'obtention	Montant initial	Capital restant dû 01/01/25	Annuité 2025	Date échéance	taux	Fixe (F) / Variable (V)
ACQU REHABILITATION LOGEMENTS COUDRECIEUX	18/08/1999	86 895.94 €	24 361.32 €	3 917.52 €	2031	3.80%	R
CONSTRUCTION GENDARMERIE	10/05/2016	2 200 000.00 €	1 292 500.00 €	133 549.63 €	2032	1.73%	F
EMPRUNT ACQUISITION ENSEMBLE IMMOBILIER DES SITTELLÉS	16/07/2009	1 370 000.00 €	342 500.00 €	69 363.10 €	2029	3.36%	R
EMPRUNT BOIS DOUBLE TRAVAUX TOITURES	08/07/2010	350 000.00 €	23 333.38 €	24 682.00 €	2025	2.89%	F
EMPRUNT CDC EXTENSION SITTELLIA	02/12/2014	1 500 000.00 €	768 750.00 €	107 146.74 €	2032	4.00%	V
EMPRUNT CRCA EXTENSION SITTELLIA	16/09/2014	500 000.00 €	275 489.25 €	34 911.36 €	2032	5.63%	V
EMPRUNT CREATION GIRATOIRE CONNERRE	02/11/2009	800 000.00 €	200 000.00 €	45 600.00 €	2029	2.80%	F
EMPRUNT FINANCEMENT FIBRE OPTIQUE	08/11/2021	350 000.00 €	280 000.00 €	25 307.02 €	2032	0.67%	F
REHABILITATION 2 LOGEMENTS COUDRECIEUX RUE PR	20/08/2012	121 500.00 €	70 075.23 €	6 573.68 €	2032	3.60%	R
REHABILITATION BOULOIRE	15/05/1998	38 386.66 €	9 147.07 €	1 712.30 €	2030	3.80%	R
REHABILITATION ST MICHEL	14/05/1998	32 014.30 €	7 628.60 €	1 428.05 €	2030	3.80%	R
REHABILITATION THORIGNE	14/05/1998	45 734.70 €	10 898.00 €	2 039.87 €	2030	3.80%	V
<b>TOTAL</b>		<b>7 394 531.60 €</b>	<b>3 304 682.85 €</b>	<b>456 231.27 €</b>			

#### 1.4 Cout des actions et services de la Communauté de Communes

De manière analogue à l'exercice budgétaire 2023, il est important de présenter le coût des différentes actions et services de la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, de ses obligations en matière fonctionnelle, et ce, bien évidemment, dans les limites des possibilités offertes par notre système de comptabilité analytique.

Le maximum de dépenses de fonctionnement est affecté aux différentes actions et services. Il en est notamment ainsi des factures d'eau, d'énergie, de télécommunications, de taxe foncière, des frais de personnel clairement affectables à un Service ou une Action etc.

Les dépenses non affectables et générales sont regroupées dans les Frais de Structure qui comprennent deux composantes principales - la Structure Administrative et le Service Technique- ainsi qu'une composante Elus.

Enfin, quand l'action ou le service donne lieu à recettes, celles-ci sont bien entendu mentionnées. Quand ce n'est pas le cas, la mention NC figure dans la colonne.

##### a- Frais de Structure

#### La Structure Administrative (Pôle ressources, Pôle urbanisme, Dév éco et PVD, communication)

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Frais de personnel	676 679.00 €	NC	676 679.00 €
Déplacements	2 571.00 €	NC	2 571.00 €
batiment		NC	- €
Fournitures administratives	3 315.00 €	NC	3 315.00 €
Informatique (dont logiciels Berger Levraut, i parapheur)	18 903.00 €		18 903.00 €
Communication	19 234.00 €	NC	19 234.00 €
contrats de maintenance	5 614.00 €	NC	5 614.00 €
assistance juridique (dont 13 461 € communes)	30 219.00 €	13 461.00 €	16 758.00 €
Affranchissements et télécom	36 048.00 €	NC	36 048.00 €
assurances	17 088.00 €		17 088.00 €
Charges générales (études, frais bancaires, ...)	5 006.00 €	- €	5 006.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>814 677.00 €</b>	<b>13 461.00 €</b>	<b>801 216.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>754 587.00 €</b>

#### Les services techniques

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Frais de personnel	262 852.00 €	NC	262 852.00 €
Entretien Véhicules	8 722.00 €	NC	8 722.00 €
outillage/petits équipements	3 945.00 €		3 945.00 €
fournitures	1 239.00 €	NC	1 239.00 €
Batiment atelier	- €	NC	- €
Charges générales	35 931.00 €	NC	35 931.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>312 689.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>312 689.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>322 070.00 €</b>

#### Indemnités des Elus

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Indemnités	166 092.00 €	NC	166 092.00 €
		<b>Rappel 2023</b>	<b>171 943.00 €</b>

**b- Actions et Services : analyse analytique par grand champ de compétence communautaire**

**Les Sittelles**

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Sittellia	507 855.00 €	72 176.00 €	435 679.00 €
Transports scolaires	47 585.00 €		47 585.00 €
Parc des Sittelles/ZNIEFF	17 103.00 €	6 176.00 €	10 927.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>572 543.00 €</b>		<b>494 191.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>507 716.00 €</b>

**Equipements divers**

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Centre equestre	2 570.00 €	7 357.00 €	- 4 787.00 €
Logements loués	5 602.00 €	37 462.00 €	- 31 860.00 €
Batiment service social Bouloire	18 618.00 €	26 828.00 €	- 8 210.00 €
Maison médicale Thorigné	18 553.00 €	18 712.00 €	- 159.00 €
Gendarmerie	15 802.00 €	174 446.00 €	- 158 644.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>61 145.00 €</b>	<b>264 805.00 €</b>	<b>- 203 660.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>- 194 045.00 €</b>

**Zones d'activités**

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Cout net
Zones d'activités	39 375.00 €	6 525.00 €	32 850.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>39 375.00 €</b>	<b>6 525.00 €</b>	<b>32 850.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>32 651.00 €</b>

**Politiques culturelles**

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Coût net
Enseignement Musical (dont charges de personnel (303 023€))	334 748.00 €	76 331.00 €	258 417.00 €
Saison Epidaure	78 000.00 €	NC	78 000.00 €
Autres animations culturelles (Bois Doublé)	2 638.00 €	NC	2 638.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>415 386.00 €</b>		<b>339 055.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>313 233.00 €</b>

### Espace public numérique (Savigné l'Evêque)

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Coût net
Espaces publics numériques Savigné l'Eveque	56 198.00 €	1 708.00 €	54 490.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>56 198.00 €</b>	<b>1 708.00 €</b>	<b>54 490.00 €</b>

### Syndicats Mixtes

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Coût net
Participation aux syndicats	270 646.00 €		270 646.00 €
GEMAPI	69 135.00 €	63 122.00 €	6 013.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>339 781.00 €</b>	<b>63 122.00 €</b>	<b>276 659.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>271 988.00 €</b>

### LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2025

Dans le contexte actuel, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvres financières de la collectivité et garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

Rappelons que, c'est de la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre collectivité.

Pour 2025, les efforts engagés en 2024 de la maîtrise des dépenses seront poursuivies. Sont ainsi visées l'optimisation des dépenses RH du secteur enfance/jeunesse pour un montant de 100 000 € (PSL) par une rationalisation des ASLH et l'optimisation des dépenses de fonctionnement pour un montant de 70 000 €.

### A : Hypothèses retenues pour les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement pour 2025

#### Dépenses de fonctionnement :

##### 1- Charges à caractère général :

- Augmentation des prestations de services liées aux diagnostics vulnérabilité dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Augmentation des assurances, des coûts d'entretien des terrains et réseaux

- 2- **Charges de personnel** : Elles sont estimées à 4 269 K€ (+1,13%) en 2025. Elles s'expliquent par les différentes actions et décisions de la Communauté de communes et aussi par des obligations réglementaires (Voir infra).  
 Il convient de préciser que la masse salariale correspondante au budget annexe PEEJ est de 2 835 K€ (-0.97% par rapport au budget 2024).
- 3- **Atténuations de produits** : inchangé.
- 4- **Charges de gestion courante** : Il s'agit essentiellement de la subvention d'équilibre au budget annexe PEEJ, des participations aux organismes extérieurs ainsi que la participation à Récréa.

**Recettes de fonctionnement :**

- 1- **Les produits des services** sont stables par rapport à 2024 du fait de la refacturation des frais de personnel au budget Enfance – Jeunesse qui n'augmente pas.
- 2- **Impôts et taxes** :
  - Simulation faite sur la base d'une augmentation des bases locatives (+1.7 %)

LE GESNOIS BILURIEN 2025			
Taxes	Bases estimées 2025 (+1.7 % sur TF)	Taux 2024	Produit 2025
Taxe foncière (bâties)	25 473 608	4.69%	1 194 712
Taxe foncière (non bâties)	2 667 410	8.22%	219 261
taxe habitation additionnelle	1 843 104	3.93%	72 434
CFE	5 841 069	25.91%	1 513 421
		<b>Total</b>	<b>2 999 828</b>
TAFNB			77 001
TOTAL CPTÉ 73111			3 076 829
<b>produit supplémentaire</b>			<b>23 399.26</b>

- Les produits de fraction de TVA sont pris en compte pour leur montant 2024
- Le FPIC a été estimé sur le principe de répartition à 30% de l'enveloppe avec prise en compte des fractions de correction des indicateurs financiers (-3% sur l'enveloppe générale)
- 3- **Dotations et participations** augmentent du fait de l'inscription d'une subvention de 30K€ de l'ADEME relative aux diagnostics vulnérabilité.

**Prospective budgétaire du budget général :**

prospective budgétaire du budget général

	2024	2024	% réalisé 2024	% variation BP 24/BP	2025	% variation BP 25/BP	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	BP	CA PROVISoire					
Chapitre 011 - Charges à caractère général	512 155 €	411 983 €	80.44%	6.85%	547 240 €	0.60%	550 507 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 221 963 €	4 148 763 €	98.27%	1.13%	4 269 822 €	3.00%	4 398 097 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 465 902 €	2 456 571 €	99.62%	-0.38%	2 456 571 €	0.00%	2 456 571 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 569 242 €	3 372 439 €	94.49%	-6.96%	3 320 903 €	0.73%	3 345 044 €
Dont subvention au budget annexe	2 442 809 €	2 254 345 €	92.28%	-9.06%	2 221 470 €	0.73%	2 237 716 €
Chapitre 66 - Charges financières	118 950 €	107 317 €	90.22%	-17.53%	98 102 €	-17.60%	80 841 €
Dont intérêts de la dette	93 000 €	92 447 €	99.41%	-4.02%	89 261 €	-19.34%	72 000 €
Dont intérêts de la dette nouvel emprunt	0 €	0 €					0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 500 €	7 831 €	92.13%	-82.35%	1 500 €	0.00%	1 500 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>10 896 712 €</b>	<b>10 504 905 €</b>	<b>96.40%</b>	<b>-1.86%</b>	<b>10 694 137 €</b>	<b>1.29%</b>	<b>10 832 559 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE amortissements	573 000 €	576 511 €			530 000 €		510 450 €
OPERATIONS D'ORDRE virement section investissement (remb Capital emprunt)	467 000 €	0 €			373 000 €		352 000 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 936 712 €</b>	<b>11 081 416 €</b>	<b>92.83%</b>	<b>-2.84%</b>	<b>11 597 137 €</b>		<b>11 695 009 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>							
Chapitre 013 - Atténuation de charges	60 000 €	111 044 €	185.07%		45 000 €		45 000 €
Chapitre 70 - Produits des services (redevance Sittellia + facturation EM)	2 985 663 €	2 972 042 €	99.54%	-0.26%	2 977 988 €		3 064 142 €
Dont refacturation personnel du service jeunesse	2 862 913 €	2 830 300 €	98.86%	-0.97%	2 835 169 €	3.00%	2 920 224 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 610 489 €	2 502 310 €	95.86%	-4.77%	2 485 880 €		2 513 618 €
Dont fraction TVA	1 339 268 €	1 281 034 €		-4%	1 281 034 €	2%	1 306 655 €
dont FPIC	338 700 €	328 606 €		-8%	312 176 €	-5%	296 567 €
Chapitre 731 - Fiscalité Locale	3 530 532 €	3 602 738 €	102.05%	2.15%	3 606 414 €		3 642 080 €
Dont produits imposition	3 049 741 €	3 053 430 €		1%	3 083 964 €	1%	3 114 804 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 744 005 €	1 770 394 €	101.51%	2.73%	1 791 634 €		1 803 279 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	293 713 €	263 546 €	89.73%	-19.15%	237 470 €		237 470 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0 €	28 997 €			0 €		0 €
Dont cessions	0 €	28 900 €					0 €
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	12 000 €	4 950 €			0 €		0 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 236 402 €</b>	<b>11 256 021 €</b>	<b>100.17%</b>	<b>-0.82%</b>	<b>11 144 386 €</b>	<b>1.45%</b>	<b>11 305 589 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE	67 151 €	52 151 €			52 151 €		52 151 €
excédent reporté	633 159 €	633 159 €			645 887 €		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 936 712 €</b>	<b>11 941 331 €</b>	<b>100.04%</b>		<b>11 842 424 €</b>		<b>11 357 739 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>		<b>859 915 €</b>			<b>245 286 €</b>		<b>-337 270 €</b>
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>2 277 302.00 €</b>	<b>1 652 050.02 €</b>			<b>2 604 207.54 €</b>		<b>2 462 242.48 €</b>
Opérations d'investissement	1 223 591.00 €	619 872.43 €			1 643 435.23 €		1 191 350.28 €
Dont subvention d'investissement au budget annexe PEEJ	0.00 €	0.00 €			0.00 €		645 316.48 €
dont extension atelier	178 836.00 €	169 604.72 €			5 988.00 €		
dont Sittellia	305 276.00 €	202 195.99 €			357 722.34 €		150 000.00 €
dont ZAE	69 641.00 €	8 140.88 €			532 908.00 €		200 000.00 €
dont Challans et sortie autoroutière	125 000.00 €	35 000.00 €			215 000.00 €		
remboursement Emprunts	499 000.00 €	493 922.57 €			373 000.00 €		352 000.00 €
Remboursement nouvel emprunt							0.00 €
Opérations d'ordre	76 151.00 €	59 694.60 €			52 150.68 €		52 150.68 €
Résultat reporté N-1 (déficit)	478 560.00 €	478 560.42 €			533 499.63 €		866 131.52 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>2 277 302.00 €</b>	<b>1 118 550.39 €</b>			<b>1 738 076.02 €</b>		<b>1 779 969.52 €</b>
Subventions d'investissement	724 453.00 €	149 023.25 €			514 299.74 €		34 900.00 €
FCTVA	69 319.00 €	45 794.11 €			46 748.00 €		16 488.00 €
Autres	98 701.00 €	0.00 €			0.00 €		0.00 €
affectation 1068	335 829.00 €	335 829.15 €			214 028.28 €		
Opérations d'ordre	1 049 000.00 €	584 055.16 €			903 000.00 €		862 450.00 €
Nouvel emprunt							0.00 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>		<b>-533 499.63 €</b>			<b>-866 131.52 €</b>		<b>-682 272.96 €</b>
Solde de Reste à réaliser		319 471.35 €					
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>-214 028.28 €</b>			<b>-866 131.52 €</b>		<b>-682 272.96 €</b>
<b>5% Recettes de fonctionnement</b>	<b>596 835.60 €</b>	<b>597 066.54 €</b>			<b>592 121.18 €</b>		<b>567 886.97 €</b>

## Ratios de Gestion

RATIOS DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2020-2026							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles courantes hors intérêts	8 135 283 € 2.88%	8 376 832 € 9.98%	9 305 984 € 5.88%	9 853 359 € 5.30%	10 404 626 € 1.87%	10 603 376 € 1.45%	10 759 059 €
Recettes réelles courantes hors cession	8 682 781 € 7.79%	9 415 914 € 6.14%	10 031 482 € 8.61%	10 895 329 € 2.91%	11 222 074 € -0.70%	11 144 386 € 1.43%	11 305 589 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>547 498.00 €</b>	<b>1 039 082.00 €</b>	<b>725 497.44 €</b>	<b>1 041 970.00 €</b>	<b>817 448.17 €</b>	<b>541 009.70 €</b>	<b>546 529.69 €</b>
Intérêts de la dette	88 209.00 €	77 491.00 €	75 160.00 €	93 000.00 €	92 447.10 €	89 261.00 €	72 000.00 €
Intérêts de la dette nouveaux emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>459 289.00 €</b>	<b>961 591.00 €</b>	<b>650 337.44 €</b>	<b>948 970.00 €</b>	<b>725 001.07 €</b>	<b>451 748.70 €</b>	<b>474 529.69 €</b>
remboursement du capital de la dette	446 669.00 €	422 869.00 €	420 886.17 €	998 832.00 €	493 312.57 €	373 000.00 €	352 000.00 €
Capital de la dette nouvel emprunt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>12 620.00 €</b>	<b>538 722.00 €</b>	<b>229 451.27 €</b>	<b>-49 862.00 €</b>	<b>231 688.50 €</b>	<b>78 748.70 €</b>	<b>122 529.69 €</b>
<b>RATIO ENDETTEMENT</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

Recettes réelles dont  
 236 211€ dotation  
 inflation + 31 871€  
 interressement  
 sittelilia +91 351 DGD

### Avis de la commission finances/PEEJ du 20 janvier 2025 :

Les commissions Finances et PEEJ ont été réunies le 20 janvier dernier afin d'échanger sur les orientations budgétaires 2025.

En plus des orientations exposées ci-avant concernant le budget général, il a été proposé sur le budget annexe PEEJ des mesures d'économies concernant les dépenses générales et les contrats PSL (contrats passés avec l'association Profession Sports et Loisirs pour des courtes durées).

Les incidences de la diminution des PSL se jouent essentiellement sur les ALSH.

Les modifications sur les ALSH ne commenceront qu'après le vote du budget 2025, comme décrites ci-après :

Dans un objectif de rééquilibrage de l'offre et d'harmonisation des ouvertures des sites sur le territoire, nous proposons de mieux remplir ceux existants, de fermer la semaine 4 de juillet 2025 sur 3 sites (Montfort le Gesnois, Ardenay sur Mérisse, Connerré), et d'alterner les semaines d'ouvertures sur les vacances d'automne.

Les incidences sur la fréquentation se traduiront par une diminution estimée à environ 5%.

Concernant l'alternance d'ouverture des sites sur l'ALSH automne, elles se feront par regroupement : Montfort/Lombron ; Savigné l'Évêque/Torcé en Vallée ; Ardenay/Le Breil ; Bouloire/Connerré. Le site « centre » de St Mars la Brière ne sera pas impacté.

Suite à la présentation des premières prospectives ci-dessus, les commissions Finances et PEEJ ont validé à l'unanimité les propositions budgétaires 2025, pour le budget général et le budget annexe enfance-jeunesse.

**Plan Pluriannuel d'Investissement :**

Numéro de programme	Programme d'équipement	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (avec RAR)	2026	
budget annexe enfance - jeunesse	Programme 10 : Petite enfance	7 107.65 €	3 845.00 €	6 848.72 €	22 681.85 €	16 087.09 €	2 098.42 €	2 000.00 €	
	CAF				3 908.00 €	3 254.92 €	6 880.00 €		
	Multi accueil Connerré	- €	- €	- €			18 000.00 €	294 000.00 €	
	subventions	- €	- €	- €	- €		48 000.00 €		
	MULTI ACCUEIL LE BREIL	- €	- €	- €		- €	241 771.00 €	789 605.00 €	
	(en attente de dépose d'un dossier)						154 000.00 €		
	Région						178 498.00 €		
	etat (DETR)						68 875.00 €		
	Département								
	CAF								
	aménagement préau à EM pour SJ	- €	- €	- €	99 109.74 €				
	Etat				24 000.00 €				
	CAF				21 672.00 €				
	CAF								
	Fonds Leader							50 000.00 €	
	démolition des locaux SJ Bouloire (CRT)	- €	- €	- €	112 713.54 €				
	Département				46 964.00 €				
Région				19 833.09 €					
Programme 11 : Enfance-jeunesse	8 139.69 €	12 608.00 €	72 214.27 €	26 568.85 €	58 851.37 €	51 186.35 €	20 000.00 €		
caf			1 963.00 €	3 419.29 €	5 687.91 €	14 226.33 €	4 833.00 €		
12	N° 12 : Parc des Sittelles	3 573.98 €	18 439.00 €	48 316.33 €	3 682.80 €	6 558.00 €	92 968.09 €		skate park, remplacement sol multi sport, tables ping pong
	Subventions			7 682.81 €	5 053.00 €		39 399.00 €		
	Département				5 053.00 €				
14	N° 14 : Atelier - Hangar	13 291.08 €	84 380.00 €	2 988.46 €	2 061.40 €	5 709.01 €	37 700.00 €		
	Subventions			12 749.00 €	- €		22 800.00 €		
	Département (PR)			12 749.00 €					
	N° 141 : extension Atelier - Hangar				1 164.00 €	169 604.72 €			AP/CP
	Subventions			38 822.00 €	- €		117 070.00 €		
15	N° 15 : Cybercentre	826.70 €	1 222.00 €	1 185.29 €	712.70 €		1 500.00 €		
	Subventions								
19	N° 19 : Achat Gros Matériels	50 873.30 €	25 022.00 €	66 802.66 €	16 048.23 €	99 367.66 €	120 000.00 €		tondeuse frontale (55000) + camion benne (65000)
	Subventions			21 900.00 €	42 359.87 €		22 468.00 €	- €	
	Département				42 359.87 €				
	Région								
20	20: infographie et communication	- €	- €	- €			1 500.00 €		
	Subventions								
22	22: ZA	- €	- €	- €		8 140.88 €	532 908.00 €		assainissement ZA pecardiere (300K) + travaux et totems ZA (17 500€) + 200K€ DIA
	Subventions						10 333.00 €		
25	N° 25 : Ensemble Sportif et Ludique	158 179.77 €	159 232.00 €	58 322.59 €	61 378.10 €	202 195.99 €	357 722.34 €	50 000.00 €	RAR (90 222) + reserve( 50K€) pour travaux+ toiture 44 000 + 207K travaux
	Subventions		6 000.00 €	70 834.74 €	104 791.00 €	79 361.26 €	264 501.74 €	- €	
	DSIL					17 401.00 €			
	Département				19 776.00 €		102 462.00 €		
	Région				96 000.00 €	61 960.26 €	162 039.74 €		
26	N° 26 : Informatique	15 017.49 €	31 419.00 €	18 061.00 €	25 323.26 €	18 311.00 €	30 533.80 €	30 000.00 €	
	Subventions			- €	18 764.00 €				
	Département				18 764.00 €				

27	N° 27 : ZNIEFF	- €	24 148.00 €	6 125.00 €	4 465.74 €	2 828.00 €	- €	5 000.00 €	
	Subventions		2 920.00 €	12 007.92 €	5 761.31 €	- €			
	département				2 561.31 €				
	Plan de gestion CEN				3 200.00 €				
39	N° 39: GENDARMERIE	2 962.69 €	- €	- €	3 112.91 €	- €	13 500.00 €	5 000.00 €	chauffe eau et petites réparations
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
40	N° 40: AMENAGEMENT NUMERIQUE	700 000.00 €	694 000.00 €	- €	- €				
	Subventions	- €	- €	6 000.00 €	- €				
41	N° 41: PLUI/SCOT	7 200.00 €	17 175.00 €	20 517.00 €	6 318.90 €				
	Subventions			34 526.00 €	- €	13 810.40 €			
	Etat					13 810.40 €			
43	N° 43: REHABILITATION CENTRE SOCIAL	- €	714.00 €	9 229.02 €	522.18 €	413.16 €	1 500.00 €	1 500.00 €	
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
44	N° 44: BUREAUX CDC MONTFORT	8 192.06 €	2 465.00 €	9 545.84 €	10 553.27 €	7 597.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	meubles bureau, plan d'évacuation et meubles
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
46	N° 46: MAISON DE SANTE	2 707.80 €	1 500.00 €	283.82 €	738.00 €				
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
47	N° 47: ENSEIGNEMENT MUSICAL	95 752.48 €	677 847.00 €	116 180.59 €	49 583.36 €	13 440.52 €	13 112.00 €		
	TRAVAUX				- €				
	Subventions		149 417.00 €	64 400.00 €	245 298.13 €	55 851.59 €	5 328.00 €	- €	
	Etat					55 851.59 €			
	Région (CTR)				145 298.13 €				
	Commune Bouloire (Fonds de concours)				100 000.00 €				
48	N° 48 LOGEMENTS	987.18 €	21 670.00 €	2 551.76 €	899.02 €	717.71 €	36 700.00 €		
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
49	AMENAGEMENT LES CHALLANS 2	- €	- €	- €	105 000.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €		une DSP donc apport de la CCGB au délégataire
	Subventions	- €	- €	- €	- €				
50	SIGNALETIQUE		6 717.00 €	- €	- €				
	Subventions	- €	2 518.00 €	- €	- €				
51	SORTIE AUTOROUTIERE CONNERRE	- €	90 000.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €		180 000.00 €		
52	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	- €				7 965.00 €	43 435.00 €		
	Subventions	- €		- €	- €		32 400.00 €		
53	EVOLUTION DU PLUI	- €				10 632.00 €	129 368.00 €		
hors opération	Schéma directeur des modes actifs			- €	- €	31 392.00 €	1 512.00 €		
	Subventions	- €		- €	- €		13 161.60 €		
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 075 439.37 €</b>	<b>1 874 132.00 €</b>	<b>529 172.35 €</b>	<b>614 905.00 €</b>	<b>655 454.11 €</b>	<b>1 952 015.00 €</b>	<b>1 207 105.00 €</b>	
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 068 331.72 €</b>	<b>162 093.00 €</b>	<b>444 868.26 €</b>	<b>538 404.40 €</b>	<b>157 966.08 €</b>	<b>1 047 940.67 €</b>	<b>183 331.00 €</b>	

## B - Structure des effectifs et charges de personnel

### Prospective 2025

#### Des services à la population qui évoluent

#### Ecole de Musique Communautaire

La fréquentation de l'école communautaire de musique (EMC) est en légère diminution. Le nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2024 est de 194 contre 217 à la rentrée 2023 soit une baisse de 23 élèves (- 10,6 %). Ceci s'explique par :

- L'absence d'un enseignant de flûte à la rentrée (recrutement infructueux d'un remplaçant de la directrice en congé parental) : -> Environ - 12 élèves concernés ;
- Du départ de deux enseignants (classe orchestre 1h et batterie 3h). En effet, en dépit du fait que les disciplines soient dispensées par d'autres enseignants de l'EMC, certains élèves ont fait le choix de ne pas se réinscrire : -> Environ - 15 élèves concernés.

#### Enfance - jeunesse

Les services pour la jeunesse quant à eux font toujours l'objet d'une forte demande de la part des familles. Il est donc nécessaire de répondre aux besoins et aux obligations réglementaires en termes de taux d'encadrement, ce qui a nécessairement un impact sur l'évolution de la masse salariale.

En l'état, la masse salariale 2025 devrait être stable.

La projection des dépenses de personnel pour l'exercice 2025 tient compte des obligations réglementaires que la communauté de communes se doit d'appliquer, des charges obligatoires inhérentes au personnel et des décisions actées en Conseils Communautaires au cours de l'année 2024.

### ➡ Obligations réglementaires et charges obligatoires

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancement d'échelon, revalorisation des carrières...
- Augmentation du taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL : 9,88 % au 1er janvier 2025 contre 8,88 % en 2024
- Hausse de 3 points par an du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL de 2025 à 2028 (A confirmer - décret non paru à ce jour) :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 45 000 €**

- Contribution au FIPHFP (obligation d'emploi des personnes en situation de handicap) :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 15 000 €**

- Cotisation aux œuvres sociales et médecine du travail :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 11 500 €**

- Assurance du personnel :

Le contrat d'assurance du personnel renégocié dans le cadre d'un nouveau marché mis en place au 01/01/2023 pour une durée de 4 ans, a permis de redéfinir les besoins et de réduire les taux de cotisation comme suit :

- Agents affiliés à la CNRACL : 4,21% (contrat antérieur : 8,85 %)
- Agents affiliés IRCANTEC : 1,50% (maintien du taux)

Pour mémoire, une étude approfondie des arrêts maladies avait permis de constater que la majeure partie des arrêts se situait entre 1 et 10 jours. La carence étant de 30 jours avant que l'assureur ne rembourse, les trente premiers jours n'étant remboursés que si l'agent est en arrêt plus de 60 jours, il avait donc été décidé de ne plus assurer la maladie ordinaire. Dans le nouveau marché, cette décision a été maintenue.

Le montant de la cotisation 2024 s'est élevé à 123 K€.

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 125 000 €**

### ➡ Actions et décisions propres à la communauté de communes

- Enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 7 000 €**

- Astreintes du service technique (vote lors du BC du 07/12/2023) :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 6 500 €**

- Provisions pour charges de personnel liées au CET (suite aux recommandations de la CRC) :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 10 000 €**

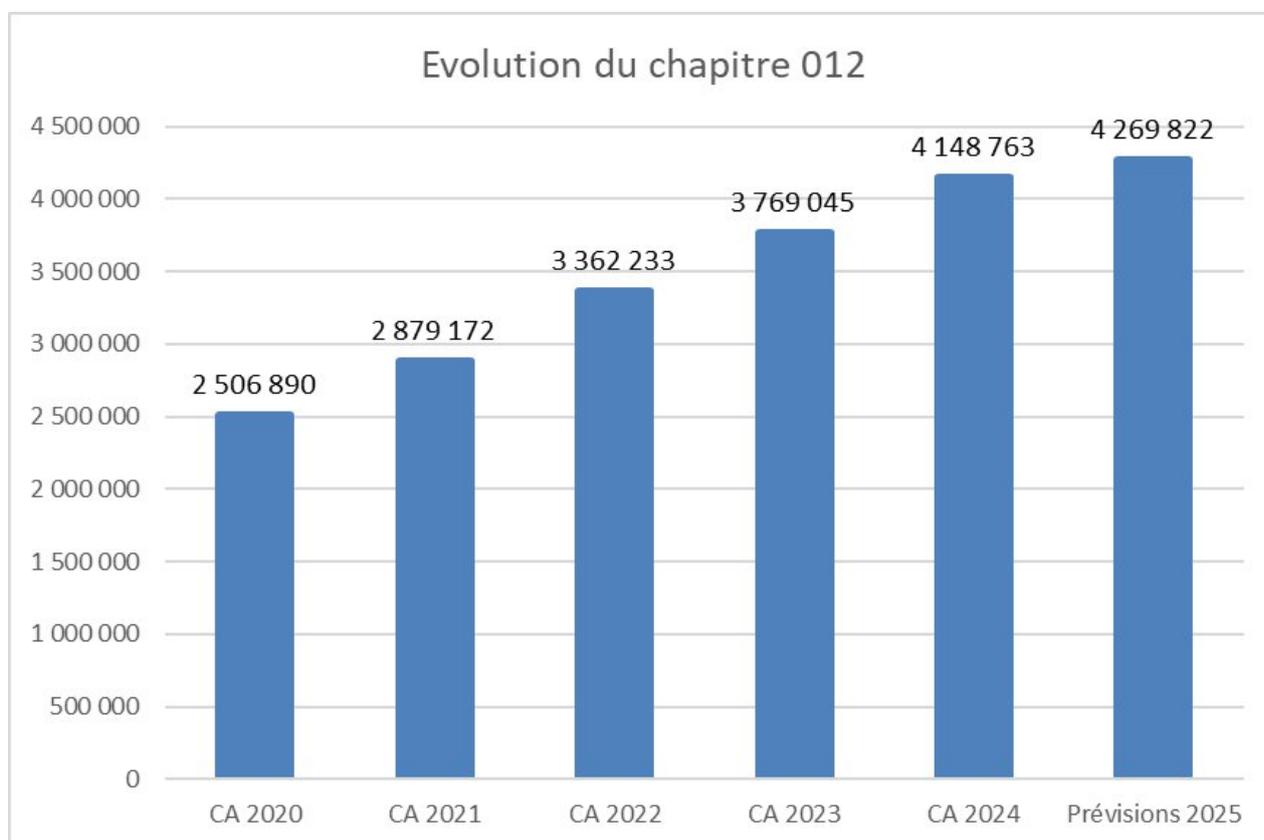
- Prévoyance : participation employeur 50% de la cotisation de base :

**# Coût estimé pour l'année 2025 : 25 000 €**

- Postes nécessaires au bon fonctionnement des services :

- Juriste pour une durée de 12 mois (acté en CC de décembre 2024) ;
- Développeur économique / PVD pour une durée de 36 mois (acté en CC de décembre 2024) ;
- Saisonnier sur le service technique pour une durée de 3 mois d'été (identique à 2024) ;
- 4 postes ATA sur l'Enfance Jeunesse pour un besoin total de 40h pour l'année 2025 (actés en CC de décembre 2024) ;
- 1 poste de technicien en informatique budgété sur 6 mois sur l'année 2025 ;
- Suppression du poste Chef(fe) du service PEEJ ;
- Départ d'un agent au service technique (5h hebdo) suite cession maison médicale.

### Évolution des dépenses de personnel 2020-2025



## C- Budget annexe Enfance – Jeunesse

### 1.1 Taux de réalisation

#### TAUX DE REALISATION DU BUDGET ENFANCE-JEUNESSE

	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 148 745 €	993 545 €	86.49%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 159 211 €	3 103 910 €	98.25%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 150 €	593 €	51.57%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 247 €	4 226 €	99.51%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 313 353 €</b>	<b>4 102 274 €</b>	<b>95.11%</b>
Opérations d'ordre	24 849 €	21 942 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 338 202 €</b>	<b>4 124 216 €</b>	<b>95.07%</b>

	Crédits ouverts	Réalisé	Taux exécution
Chapitre 70 - Produits des services	1 565 754 €	1 515 702 €	96.80%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	313 000 €	334 149 €	106.76%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 442 809 €	2 257 763 €	92.42%
<i>Dont subvention du budget général</i>	244 280	2 254 345 €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		0 €	
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 321 563 €</b>	<b>4 107 614 €</b>	<b>95.05%</b>
Opérations d'ordre	849 €	849 €	
Excédent reporté	15 790 €	15 790 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 338 202 €</b>	<b>4 124 253 €</b>	<b>95.07%</b>

### 1.2 Résultats de l'exercice 2024

COMPTÉ ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE JEUNESSE 2024									
	fonctionnement			investissement			ensemble		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
résultat reporté A-1		15 789.88	15 789.88		31 869.15	31 869.15		47 659.03	47 659.03
opérations de l'exercice	4 124 216.33	4 108 462.29	-15 754.04	75 787.15	54 294.19	-21 492.96	4 200 003.48	4 162 756.48	-37 247.00
taux (1)	4 124 216.33	4 124 252.17	35.84	75 787.15	86 163.34	10 376.19	4 200 003.48	4 210 415.51	10 412.03
résultat de clôture			35.84			10 376.19			10 412.03
reste à réaliser (2)				2 134.77	239 771.00	237 636.23	2 134.77	239 771.00	237 636.23
taux cumulés (1)+(2)	4 124 216.33	4 124 252.17	35.84	77 921.92	325 934.34	248 012.42	4 202 138.25	4 450 186.51	248 048.26
résultats définitifs			35.84			248 012.42			248 048.26

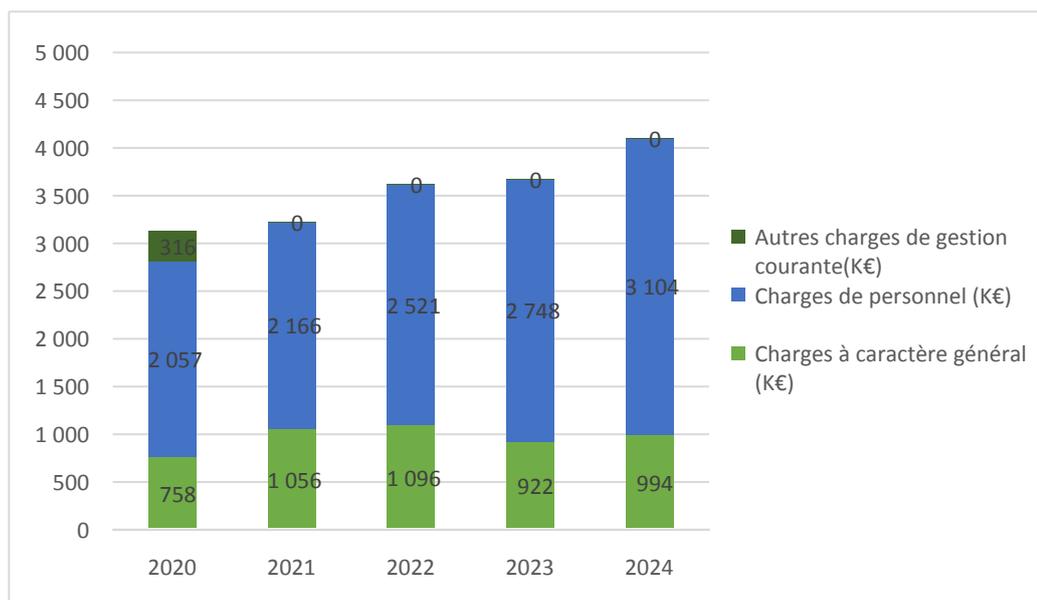
Besoin minimum de affectation au compte 1068 du BP (Solde RAR + Solde d'Investissement).....	
Montant disponible (résultat de clôture de fonctionnement).....	35.84
Différence.....	35.84

Situation RAR :

-2 K€ en dépenses : investissements jeunesse (1K€), petite enfance (0.9 K€) ;

-239 K€ en recettes : subvention Région FEADER (50 K€), subventions CAF (11 K€), Subvention REGION (construction MA le Breil 178K€).

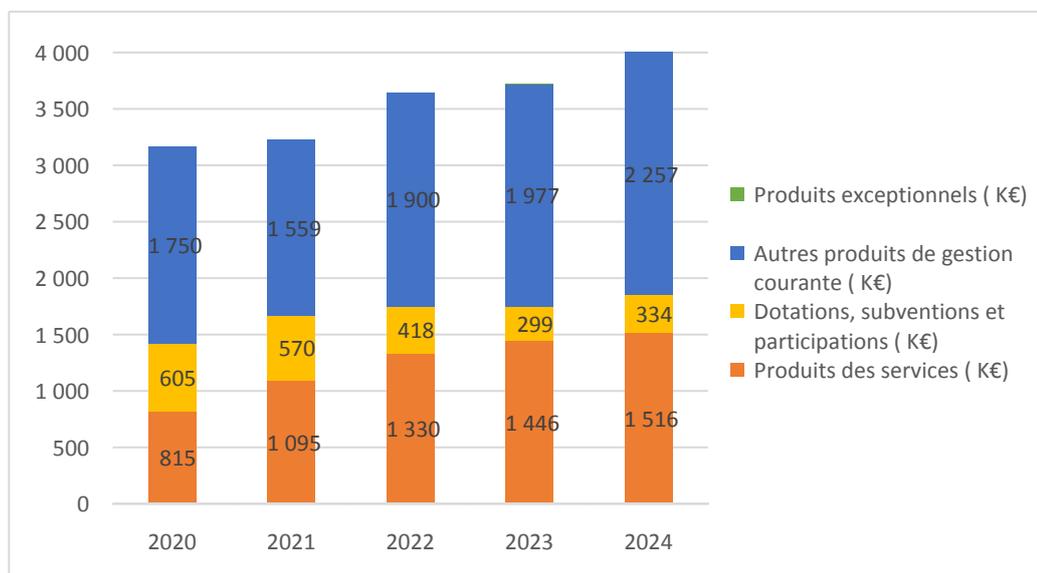
### Dépenses réelles de gestion 2020 – 2024 / Principaux chapitres budgétaires



**-Charges à caractère général** : elles augmentent de 71 K€ entre 2023 et 2024 du fait d'un remboursement du Bonus territoire 2022 par un des prestataires sur les marchés de prestation des multi accueils 2023, et d'une augmentation des frais de formation en 2024 (2 BPJEPS).

**-Charges de personnel** : elles sont en hausse de 356 K€ liées à la revalorisation du point d'indice, versement mobilité, augmentation des assurances, augmentation enveloppe CIA.

### Recettes réelles de gestion 2020 – 2024



**-Produits des services** : ils progressent de 70 K€ et proviennent essentiellement des recettes familles (augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024).

**-Dotations et participations** : elles augmentent de 35K€ en 2024 (augmentation de la PSU de la CAF).

**-Autres produits de gestion courante** : ils augmentent de 280K€ (hausse de la subvention d'équilibre versée par la Communauté de Communes).

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Coût net
Service jeunesse (dont charges de Personnel 2 652 494 €)	3 508 065.00 €	1 709 750.00 €	1 798 315.00 €
<b>Rappel 2023</b>			<b>1 605 295.00 €</b>
Service petite enfance (dont charges de personnel 177 805€)	616 151.00 €	160 157.00 €	455 994.00 €
<b>Rappel 2023</b>			<b>351 365.00 €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 124 216.00 €</b>	<b>1 869 907.00 €</b>	<b>2 254 309.00 €</b>
		<b>Rappel 2023</b>	<b>1 956 660.00 €</b>

**Prospective budget annexe Enfance – Jeunesse**

Avec prise en compte des éléments cités page 16

prospective budgétaire du budget annexe PEEJ

	2024	2024	% réalisé	% variation	2025	% variation	2026
	BP	CA provisoire	2024	BP 24/BP 25		BP 25/BP 26	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>							
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 148 745 €	993 545 €	86.49%	-4.16%	1 100 969 €	0.19%	1 103 026 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 159 211 €	3 103 910 €	98.25%	-4.00%	3 032 981 €	2.71%	3 115 140 €
Dont refacturation personnel du budget général	2 862 913 €	2 830 300 €	98.86%	-0.97%	2 835 169 €		2 920 224 €
dont MAD personnel communal	96 000 €	102 939 €	107.23%		96 000 €		96 000 €
dont contrats PSL	173 334 €	143 660 €	82.88%		72 262 €		72 262 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 150 €	593 €	51.59%	0.00%	1 150 €	0.00%	1 150 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 247 €	4 226 €	99.50%	17.73%	5 000 €	0.00%	5 000 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 313 353 €</b>	<b>4 102 274 €</b>	<b>95.11%</b>	<b>-4.02%</b>	<b>4 140 100 €</b>	<b>2.03%</b>	<b>4 224 316 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE amortissements	24 849 €	21 942 €			24 000 €		21 000 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 338 202 €</b>	<b>4 124 216 €</b>	<b>95.07%</b>		<b>4 164 100 €</b>		<b>4 245 316 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>							
Chapitre 70 - Produits des services	1 565 754 €	1 515 702 €	96.80%	3.95%	1 627 600 €	3.99%	1 692 600 €
Dont facturation aux familles	1 085 154 €	1 040 637 €			1 200 000 €		1 212 000 €
Dont PSO/PSU	458 000 €	450 714 €			405 000 €		458 000 €
Dont MAD facturé aux communes	22 600 €	24 350 €			22 600 €		22 600 €
Chapitre 74 - participations CAF Bonus territoire	313 000 €	334 149 €	107%		315 000 €		315 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 442 809 €	2 257 763 €	92%		2 221 470 €		2 237 716 €
Dont subvention d'équilibre du budget général	2 442 809 €	2 254 345 €		-9.06%	2 221 470 €	0.73%	2 237 716 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 321 563 €</b>	<b>4 107 614 €</b>	<b>95.05%</b>	<b>-3.64%</b>	<b>4 164 070 €</b>	<b>1.95%</b>	<b>4 245 316 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE	849 €	849 €					
excédent reporté	15 790 €	15 790 €			36 €		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 338 202 €</b>	<b>4 124 252 €</b>	<b>95.07%</b>		<b>4 164 106 €</b>		<b>4 245 316 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>36 €</b>			<b>6 €</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>376 623.91 €</b>	<b>75 787.15 €</b>	<b>20.12%</b>		<b>310 921.00 €</b>		<b>1 142 605.00 €</b>
Opérations d'investissement	376 623.91 €	74 938.46 €			310 921.00 €		1 142 605.00 €
Dont Petite enfance	81 174.24 €	16 087.09 €			1 150.00 €		9 000.00 €
Dont MA le Breil	97 800.00 €	0.00 €			241 771.00 €		789 605.00 €
Dont MA Connerré	80 000.00 €	- €			18 000.00 €		294 000.00 €
Dont Enfance-jeunesse	117 649.67 €	58 851.37 €			50 000.00 €		50 000.00 €
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>376 623.91 €</b>	<b>86 163.34 €</b>	<b>22.88%</b>		<b>589 945.19 €</b>		<b>497 288.52 €</b>
Subventions d'investissement	268 342.67 €	8 942.83 €			509 398.00 €		9 833.33 €
FCTVA	37 100.00 €	8 097.27 €			46 171.00 €		187 431.00 €
Autres					0.00 €		0.00 €
affectation 1068	15 312.09 €	15 312.09 €			0.00 €		0.00 €
Opérations d'ordre	24 000.00 €	21 942.00 €			24 000.00 €		21 000.00 €
résultat reporté (excédent)	31 869.15 €	31 869.15 €			10 376.19 €		279 024.19 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>		<b>10 376.19 €</b>			<b>279 024.19 €</b>		<b>-645 316.48 €</b>
Subvention d'investissement du budget général					0.00 €		645 316.48 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 376.19 €</b>			<b>279 024.19 €</b>		<b>0.00 €</b>